

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION RÉCO-QUÉBEC, TENUE LE MERCREDI, 22 JANVIER 2025 À 14 H 15 VIA TEAMS

1. Accueil

La Présidente du conseil d'administration de RÉCO-Québec, madame Rayan Roumiguieres, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour

Mme Roumiguieres présente l'ordre du jour et vérifie auprès des participants s'ils ont d'autres sujets à ajouter. Aucun ajout n'étant proposé, l'ordre du jour est adopté.

Proposé par : M. Bruno St-Onge Secondé par : Mme Manon Tremblay

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 25 janvier 2024

Aucune modification n'étant proposée, le président demande l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 25 janvier 2024.

Proposé par : M. Benoit Racette Secondé par : Mme Myriam Gilles

Adopté à l'unanimité

4. Présentation des commanditaires

Trois (3) commanditaires sont présents à l'AGA. Mme Marie-Hélène Boudreau-Picard, Premier Continuum (commanditaire Or), M. Alexandre Fournier, Crise & Résilience (commanditaire Or) et M. Benoit Racette, Benoit Racette - Services-conseils inc (commanditaire Bronze).

Les commanditaires sont invités à présenter leurs services.

5. Bilans stratégiques de l'année

Réunions du conseil d'administration

- Maintien du fonctionnement par comités à l'interne du C.A. : Développement d'une approche par objectifs annuels par comité
- √ Formalisation du comité exécutif
- √ 11 réunions du conseil d'administration

AGA 22 janvier 2025

• Organisation des activités 2024

- ✓ Huit (8) activités organisées 287 participants au total
 ✓ École de la sécurité civile formation RÉCO/Premier Continuum
- ✓ Partenariat avec le Club de Continuité des Affaires de France
 ✓ Ouverture du baromètre au Canada et en France
 ✓ Discussion formation sécurité civile

Date	Type d'activité	Participation
25 janvier	Webinaire - Partage d'expérience suite à une tentative de cyberattaque Conférencier : Keven Labelle, ville de Laval.	63
18 avril	Webinaire - Naviguer dans la tempête : Intégrer les changements climatiques dans la continuité des opérations Conférenciers : Pascal Genevieve et Ernesto Rodriguez, CCG	48
16 mai	Webinaire - Café Continuité RECO-Québec : Votre organisation est-elle prête pour la saison estivale Animateur : Benoit Racette, Benoit Racette Services-conseils inc.	44
13 juin	Activité de réseautage en présentiel	20
4 sept	Webinaire - Chaîne d'approvisionnement et les réseaux de transport : « Cas conflit de travail ferroviaire du CN et du CPKC » Panélistes : Yan Cimon, Professeur – Université de Laval, Luisa Fernanda Salas Useche - Port de Montréal et Benoit Racette – Benoit Racette Services-conseils Inc.	35
1 oct	Webinaire - Survivre à une crise Conférencier : Raphaël de Vittoris – Symbio	38
16 oct	Journée pré-colloque de Sécurité Civile - Héma- Québec: renforcer sa cyber résilience va au-delà de la cybersécurité Conférenciers : Manon Tremblay, Héma-Québec et Alexandre Fournier, Crise & Résilience	+/- 250
14 nov	Webinaire - Café Continuité RECO-Québec : Tendances 2025 dans la ligne de mire – que faut-il surveiller dans le domaine de la continuité des activités pour 2025 ? Animation : Premier Continuum	45

AGA 22 janvier 2025 2

Cotisation des membres

Considérant la tarification de la cotisation des membres de RÉCO adoptée le 26 janvier 2023, l'augmentation de la cotisation a été appliquée pour 2024 selon la grille ci-après.

Année	Adhésion régulière	Adhésion corporative
2021	90\$	350\$
2022	90\$	350\$
2023	95\$	400\$
2024	100\$	425\$
2025	105\$	450\$

Membres	2024	2023
Réguliers	38	39
Étudiants	2	2
Corporatifs (Nombre de personnes)	83	87
TOTAL	123	128
Nombre d'entreprises détenant une adhésion corporative	19	19

6. Présentation des états financiers 2024

Mme Soraya Hadj-Messaoud, Trésorière, commente les principaux éléments des états financiers 2024. Les revenus de l'année sont de 12 634 \$ tandis que l'avoir de l'Association est de 23 806 \$ au 30 novembre 2024.

L'exercice de l'année 2024 a généré une perte de 673 \$ et nous débutons l'année avec un encaisse de 23 806 \$.

Mme Marie-Hélène Primeau soulève des questions au sujet des états financiers. Ceux-ci seront revus et présentés aux membres lors d'une assemblée exceptionnelle.

Adoption du bilan financier 2024

Proposé par :

Secondé par :

7. Planification 2025

- ✓ Inciter les membres de RECO-Québec à s'impliquer, de façon ponctuelle, dans 'organisation des activités, à proposer des thèmes de conférence, etc.
- ✓ Établir un calendrier des activités 2025
- ✓ Tenir une activité en présentiel style symposium

- ✓ Approfondir les travaux entourant le Baromètre de la continuité, notamment le volet diffusion des résultats et apprentissages
- ✓ Approfondir les partenariats existants et possibles
- ✓ Identifier les besoins pour la refonte du site internet

8. Incorporation de RÉCO-Québec - Résolution

Contexte:

Mme Roumiguieres explique que lors de la révision des statuts et règlements internes ainsi que du Code d'Éthique de RECO-Québec, les membres du Conseil d'Administration ont constaté que, quoique les statuts et règlements stipulent que RECO-Québec est un Organisme à But Non-Lucratif (OBNL), ce dernier est enregistré sous la forme juridique d'une Association au Registre des Entreprise du Québec, et non d'un OBNL.

Association vs. Personne Morale Sans But Lucratif

	Association	Personne Morale Sans But Lucratif
Personnalité juridique	Non (les membres sont responsables - Code Civile du Québec)	Oui (personnalité distincte - Loi sur les compagnies (Partie 3))
Accès à des aides financières	Limité	Possibilités d'accéder à des services pour OBNL à prix réduits (e.x. Microsoft Teams).
Structure interne	Très flexible	Nécessite un conseil d'administration

Objectifs:

La présente proposition a pour but d'incorporer RECO-Québec en tant que personne morale à but non lucrative et de mandater les administrateurs de RECO Québec à effectuer les démarches pour se faire.

Proposition de résolution :

« ATTENDU QUE le Réseau d'échange en continuité des opérations du Québec («RECO-Québec») est, nonobstant ses Statuts et Règlements, une association de personnes enregistrée en vertu du Code civil du Québec;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de RECO-Québec et de ses membres de poursuivre ses activités en tant qu'association personnifiée incorporée en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec;

IL EST RÉSOLU de continuer et poursuivre les activités du Réseau d'échange en continuité des opérations du Québec en tant qu'association personnifiée incorporée en vertu de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies* sous son nom actuel, ou sous tout autre nom qui satisfera aux exigences de la Loi; et de mandater ses administrateurs et autres mandataires afin d'effectuer toutes les démarches à cet effet, dont notamment l'incorporation d'une nouvelle personne morale, le transfert du patrimoine de l'association vers la nouvelle personne morale et la production de toute déclaration constatant la fin du contrat d'association ou l'existence de la nouvelle personne morale. »

À NOTER : Il sera requis de tenir une seconde assemblée exceptionnelle de nos membres pour finaliser le changement de forme juridique.

Aucune objection n'étant soulevée en regard de la proposition de résolution, la présidente en demande l'adoption.

Proposé par : Mme Manon Tremblay Secondé par : Marie-Hélène Primeau

Adopté à l'unanimité

9. Conception de la charte des valeurs de RÉCO-Québec

Contexte:

RÉCO-Québec sensibilise les organisations et leurs dirigeants à l'importance du maintien ou du rétablissement des opérations essentielles, tant dans le secteur privé que public, par l'application des meilleures pratiques en la matière.

Appuyée sur sa vision de devenir la plaque tournante de la Continuité des Opérations au Québec, l'ensemble des objectifs organisationnels dont s'est doté RÉCO-Québec doit s'articuler autour de valeurs fondamentales de transparence, de solidarité et de partage pour être atteints. À cet effet, tous les membres du conseil d'administration de RÉCO-Québec ont le devoir d'incarner ces valeurs au nom de l'organisation.

La présente charte des valeurs précise donc la déclinaison des attentes de l'organisation envers les membres de son conseil d'administration, en termes d'engagement à représenter les intérêts de RÉCO-Québec. Ces attentes sont inspirées d'articles provenant des Statuts et Règlements et du Code d'éthique de l'organisation. Il convient donc de se référer à ces documents si davantage de détail est nécessaire.

L'engagement des membres du conseil d'administration

En étant nommé au sein du conseil d'administration de RÉCO-Québec, le membre s'engage à agir avec intégrité, indépendance et bonne foi au mieux des intérêts de l'organisation. Plus spécifiquement, les attentes de RÉCO-Québec envers les membres de son conseil d'administration s'appuient sur les valeurs et suivantes :

Charte des valeurs - Définir les valeurs organisationnelles que les membres du C.A. s'engagent à incarner

✓ En cohérence avec le code d'éthique en vigueur

Formulaire de déclaration¹- Formaliser l'engagement des membres du C.A. envers les valeurs de l'organisation

- ✓ En énonçant la procédure à suivre lors d'une situation de conflit d'intérêt
- ✓ ¹.Nouveau nom du « Formulaire de divulgation », pour une meilleure cohérence avec sa portée réelle

Valeurs RÉCO-Québec

Loyauté

Le membre du conseil d'administration fait preuve de loyauté en agissant en tout temps par soucis de fidélité et de solidarité à l'organisation.

AGA 22 janvier 2025 5

Conception de la charte des valeurs de RÉCO-Québec (suite)

Respect

Le membre du conseil d'administration fait preuve de respect à l'ensemble des parties prenantes de l'organisation en agissant de manière équitable avec chacune d'elle et en évitant de leur porter préjudice.

Objectivité

Le membre du conseil d'administration fait preuve d'objectivité dans l'évaluation de faits vérifiables et de situations appréciées sans biais personnels.

Impartialité

Le membre du conseil d'administration fait preuve d'impartialité en s'abstenant d'opérer toute forme de favoritisme dans ses interactions avec l'ensemble des parties prenantes de l'organisation.

Professionnalisme ("Compétence")

Le membre du conseil d'administration fait preuve de professionnalisme en agissant de façon responsable dans ses actions et décisions, ainsi qu'en étant fiable dans son engagement envers l'organisation.

Diligence raisonnable

Le membre du conseil d'administration fait preuve de diligence raisonnable afin de maintenir la réputation de l'organisation et de limiter les retombées négatives potentielles sur celle-ci.

Par l'engagement qu'il prend sur l'ensemble des valeurs présentées dans cette charte, le membre du conseil d'administration de RÉCO-Québec œuvre, par ses actions, à maintenir la réputation intègre, objective et impartiale de l'administration de RÉCO-Québec auprès du public.

Aucune objection n'étant soulevée en regard de la proposition de la charte des valeurs, la présidente en demande l'adoption.

Proposé par : Mme Roula Yammine Secondé par : M. Benoit Racette

Adopté à l'unanimité

10. Élection des administrateurs

La présidente décrit ce qui incombe d'être administrateur.

Sièges en élection

Suivant les statuts et règlements de RÉCO-Québec, le conseil d'administration se compose de neuf (9) membres élus pour une période de deux (2) ans et du Président sortant (lorsqu'applicable). Normalement, la moitié des membres viennent en élection à chaque année. Cinq postes sont en élection + deux postes d'administrateurs sont à combler, soit :

AGA 22 janvier 2025 6

Élection des administrateurs (suite)

Membre du c.a.	Rôle	Statut	À combler
Rayan Roumiguieres	Présidente	Termine son mandat de deux ans	Oui
Manon Tremblay	Vice-présidente	En élection – s'est jointe en cours de mandat	Oui
Soraya Hadj- Messaoud	Trésorière	En élection – s'est jointe en cours de mandat	Oui
Léa Césarin	Administratrice	Poursuit son mandat de deux ans	Non
Myriam Gilles	Administratrice	Poursuit son mandat de deux ans	Non
Aurélie Noumedem	Administratrice	En élection – s'est jointe en cours de mandat	Oui
Bruno St-Onge	Administrateur	En élection – s'est joint en cours de mandat	Oui
	Administrateur	À combler	
	Administratrice	À combler	

Candidatures reçues

- Rayan Roumiguieres
- Manon Tremblay
- Soraya Hadj-Messaoud
- o Aurélie Noumedem
- o Bruno St-Onge

Deux postes sont à combler. La présidente demande aux participants leur intérêt à déposer leur candidature. Deux membres proposent leur candidature, soit M. Titouan Hachet et Mme Claudia Cadieux.

Les membres présents à l'Assemblée sont invités à accepter les candidatures soumises.

Proposé par : Mme Roula Yammine Secondé par : M. Benoit Racette

Les candidatures soumises sont acceptées à l'unanimité

Lors de la première réunion du conseil d'administration, les administrateurs procéderont à la nomination des officiers pour combler les postes de l'exécutif et à l'attribution des différents mandats permettant la bonne marche de l'Association.

AGA 22 janvier 2025 7

Élection du comité d'éthique

Le Comité d'éthique comprend de 3 à 5 membres, membres ou non de RÉCO-Québec. Le quorum est établi à 3 membres. Les membres du comité d'éthique 2024 étaient M. Ernesto Rodriguez-Sanches, M. Bruno St-Onge, M. Simon Morin et Mme Michelle Hébert. Les 4 membres acceptent de reconduire leur mandat au sein du comité d'éthique.

Les membres présents à l'Assemblée sont invités à accepter les candidatures soumises.

Proposé par : Mme Rayan Roumiguieres Secondé par : Mme Soraya Hadj-Messaoud

Les candidatures soumises sont acceptées à l'unanimité

11. Mots de la fin de la présidente

Mme Rayan Roumiguieres, présidente, remercie toute l'équipe pour leur présence et tient à remercier et souligner l'apport des administrateurs tout au long de l'année.

M. Benoit Racette tient aussi à souligner l'excellent travail au niveau de l'organisation des activités et de la constance de RECO-Québec.

12. Clôture de l'assemblée

Tous les sujets ayant été discutés, M. Beauchamp propose de lever l'assemblée générale annuelle.

Proposé par : M. Ernesto Rodriguez-Sanches

Appuyé par : Mme Myriam Gilles

p.j. Liste des participants

Le 23 janvier 2025

AGA 22 janvier 2025

Liste des participants

AGA du 22 janvier 2025

NOM	PRÉNOM	ORGANISATION
Noumedem	Aurélie	ADN Solution / membre c.a.
Racette	Benoit	Benoit Racette Services-conseils inc
Rodriguez	Ernesto	CCG
Yammine	Roula	CISSS Laval
Lanoie	Elisabeth	Cons., gestion risques & résilience
Quenneville	Luc	Consultant
Hadj-Messaoud	Soraya	Consultante / membre c.a.
Fournier	Alexandre	Crise & Résilience
Morin	Simon	Desjardins
Proulx	Véronique	Desjardins
Noël	Anthony	Héma-Québec
Oueng	Khen-Ly	Héma-Québec
Tremblay	Manon	Héma-Québec / membre c.a.
Aucoin	Nathalie	Hydro-Québec
Cadieux	Claudia	Hydro-Québec
Girouard	Claudine	Hydro-Québec
Hachet	Titouan	Hydro-Québec
Hébert	Martin	Hydro-Québec
Barbara	Michael	Intelcom
Roumiguieres	Rayan	Investissements PSP / membre c.a.
Hémond	André	Membre en règle RÉCO-Québec
Gilles	Myriam	Premier Continuum / membre c.a.
Boudreau-Picard	Marie-Hélène	Premier Continuum Inc.
Marc-André	Martel	Premier Continuum Inc.
Primeau	Marie-Hélène	Premier Continuum Inc.
Després	Étienne	Ubisoft
Lamarche	Gabrielle	Ubisoft
Césarin	Léa	Université de Montréal / membre c.a.
St-Onge	Bruno	Ville de Québec / membre c.a.

AGA 22 janvier 2025

9